

Créé en 1955, le PACT Habitat et Développement de la Gironde est rattaché à un mouvement qui constitue le premier réseau associatif national dans le domaine de l'habitat.

Organisme reconnu Service Social d'Intérêt Général, le PACT Habitat et Développement de la Gironde accompagne les ménages afin que leur habitat et cadre de vie soient digne, décent, adapté, économe et durable.

Laboratoires d'idées innovantes et durables au service des collectivités territoriales, le PACT Habitat et Développement de la Gironde participe, par ses expertises et son savoir faire opérationnel, à la définition des politiques locales de l'habitat. Le PACT Habitat et Développement de la Gironde met en oeuvre ces politiques pour assurer des conditions de vie décentes pour tous et pour favoriser la cohésion et la mixité sociale sur les territoires.



WWW.QUALICERT.FR

Renseignements auprès de :
SGS Groupe France
29, avenue Aristide Briand - 94111 Arcueil cedex
Tél. 01 41 24 88 88
www.sgsgroup.fr



211, cours de la Somme - 33800 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 88 88
info@pacthdgironde.com

www.pacthdgironde.com



WWW.QUALICERT.FR



La certification de services QUALICERT reconnaît la conformité des services du PACT Habitat et Développement de la Gironde aux exigences du référentiel "Services et amélioration de l'habitat à finalité sociale et d'insertion par le logement".

Nos engagements

-  Offrir le choix au demandeur d'un contact dans nos locaux ou d'un accueil téléphonique
-  Formaliser avec le demandeur notre cadre d'intervention
-  Informer régulièrement le demandeur et l'associer à toutes les étapes de son projet
-  Donner au demandeur un avis sur son projet technique au regard de sa propre situation et sur la faisabilité financière
-  Respecter les règles de confidentialité, de secret professionnel et le droit à l'accès à l'information
-  Enregistrer et traiter les récalamations dans les plus brefs délais
-  Nommer un référent et/ou responsable de mission auprès des services de nos partenaires, commanditaires et financeurs ainsi qu'un référent en charge du projet du demandeur
-  S'appuyer sur les forces du réseau pour proposer des pratiques harmonisées aux échelons nationaux et interrégionaux
-  Recourir aux compétences nécessaires, dans un souci constant d'amélioration
-  Garantir la bonne utilisation des aides financières publiques et parapubliques accordées
-  Nouer et entretenir des partenariats à l'échelon territorial, en vue d'apporter un service complet

